

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 2

Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire

Transmettez l'original au GAL Sud Guyane, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRESENTATION DES ACTIONS ET COÛTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 1

Possibilité de cocher plusieurs cases

Actions		Coûts admissibles	Conditions
<input type="checkbox"/>	Action 1 Appui à l'émergence et à la structuration de filières locales et services associés	Dépenses de rémunération et frais de déplacement, d'hébergement, de restauration Prestations externes Etudes préalables et accompagnement pour la mise en place du projet Coûts liés à la création d'outils Coûts d'animation et de mise en réseau Coûts de communication et événementiels Coûts de formation collective Coûts indirects	Les actions d'animation, d'accompagnement et de formation doivent s'inscrire dans la complémentarité avec les actions financées par les dispositifs régionaux en place. Etudes préalables : coût ≤ à 20% du coût total du projet. Dépenses de communication : coût ≤ à 10% du coût total du projet sauf si le projet dans son entier est un projet de communication Pour les événementiels : montant de l'aide plafonné à 10 000€ par événement Coûts indirects, uniquement pour les associations : taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles
<input type="checkbox"/>	Action 2 Soutien à la mise en place d'aménagements et d'équipements	Dépenses de rémunération et frais de déplacement, d'hébergement, de restauration Prestations externes Etudes préalables et accompagnement pour la mise en place du projet Coûts liés à l'auto-construction Coûts de construction, d'aménagements et d'équipements Coûts de formation liés au projet Coûts d'animation et de communication liés au projet Coûts indirects	Etudes préalables : coût ≤ à 20% du coût total du projet. Dépenses d'animation et de communication : coût ≤ à 10% du coût total du projet Coûts de formation : coût ≤ à 40% du coût total du projet Coût d'acquisition de matériel navigant : coût ≤ à 50% du coût total du projet Coûts d'auto-construction : 50% maximum du coût des matériaux Pour les projets de modernisation agricole, agro-transformation, transformation du bois : montant total du projet plafonné à 30 000€. Pour les entreprises ne relevant pas du secteur agricole et forestier : montant total du projet plafonné à 30 000€. Coûts indirects, uniquement pour les associations : taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles

Pour les actions 1 et 2 :

- Les frais de déplacements seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation

INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 1 :

Pour tous les porteurs : Possibilité de cocher plusieurs cases

	Mon projet concerne :
<input type="checkbox"/>	La création d'outils et/ou dispositifs adaptés contribuant au développement des filières locales et/ou services associés
<input type="checkbox"/>	Des animations auprès des acteurs concernés et/ou impliqués dans le développement des filières locales et services associés (accompagnement de proximité, information et mise en réseau...)
<input type="checkbox"/>	Des formations collectives spécialisées
<input type="checkbox"/>	Autres :

Pour la création d'outils et/ou dispositifs :

N°	Type d'outil et intitulé	Objectifs et descriptif (pour qui et pour quoi, quoi...)	Modalités d'élaboration, de diffusion, de mise à jour (où, quand, comment, avec qui...)

Pour les actions d'animation :

Programme prévisionnel :

N°	Type d'animation et intitulé	Objectifs et descriptif (public cible, pour quoi, quoi...)	Modalités de mise en œuvre (où, quand, comment, avec qui...)	Livrables envisagés

Pour les formations collectives :

Programme prévisionnel :

N°	Type de formation et intitulé	Objectifs et descriptif (public cible, pour quoi, quoi...)	Date et lieu prévisionnel de l'action Ou Modalités de mise en œuvre (où, quand, comment, avec qui...)	Livrables envisagés

Précisez les modalités de suivi des stagiaires post-formation envisagées :

Pour les actions d'animation, d'accompagnement et de formation, justifiez la complémentarité avec les dispositifs régionaux en place :

INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 2 :

Pour tous les porteurs : Possibilité de cocher plusieurs cases

	Mon projet concerne :
<input type="checkbox"/>	Un aménagement et/ou équipement
<input type="checkbox"/>	De l'animation et/ou de la communication en lien avec l'aménagement et/ou l'équipement
<input type="checkbox"/>	De la formation en lien avec l'aménagement et/ou l'équipement
<input type="checkbox"/>	Autres :

Pour les aménagements et équipement : précisez les modalités d'exploitation et d'entretien-maintenance envisagées :

MONTANT ET TAUX D'AIDE

Je suis un (e) :	Taux d'aide publique maximum	Plafond
Association loi 1901	<input type="checkbox"/> 100%	
Collectivité et leur groupement	<input type="checkbox"/> 100%	
Etablissement public	<input type="checkbox"/> 80%	
Entreprise	<input type="checkbox"/> 75%	Action 2, montant maximum du projet : 30 000 €
Agriculteur	<input type="checkbox"/> 90%	Action 2, montant maximum du projet : 30 000 €

Remarques :

- pour les entreprises, le taux d'aide pour les coûts de formation individuelle liée au projet d'investissement est de 70% (action 2).
- pour les projets dont le financement est soumis à d'autres règles d'Etat, le taux de financement pourra être différent (dans la limite du taux indiqué ci-dessus).
- Pour les agriculteurs, le taux pourra varier suivant le type de produits agricoles concernés par la transformation et la commercialisation.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE (voir notice)

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
--------	--------------	---	------------

Pour l'action 1

Pour les actions d'animation et/ou de formation : plan d'actions prévisionnel précisant notamment : - le choix du public cible ; - les actions de proximité et outils proposés et leur adéquation aux besoins locaux ; - les modalités de suivi-évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les dépenses de rémunération : CV de l'animateur, ou fiche de poste si non recruté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour l'action 2

Pour les aménagements et/ou équipements, note de présentation du projet précisant notamment : - genèse du projet, - mise en place et fonctionnement du projet - viabilité et appropriation locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les formations directement liées au projet financé : note ou justificatif indiquant la nécessité de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	Unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre de projets soutenus			<input type="checkbox"/>
Nombre de porteurs de projet accompagnés			<input type="checkbox"/>
Nombre d'outils créés			<input type="checkbox"/>
Nombre d'actions d'animation réalisées			<input type="checkbox"/>
Nombre d'actions de formation dispensées			<input type="checkbox"/>
Nombre d'aménagements et d'équipements mis en place			<input type="checkbox"/>

Indicateurs de résultats	Unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés			<input type="checkbox"/>
Nombre d'emplois créés			<input type="checkbox"/>
Nombre de professionnels soutenus dans leur développement			<input type="checkbox"/>
Type de produits ou savoir-faire développés en lien avec les filières et services associés soutenus			<input type="checkbox"/>

L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés

Fait à _____, le _____

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*) :
En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.

Cachet du demandeur

ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 2

Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du territoire

Transmettez l'original au GAL Sud Guyane, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

PRINCIPES ET CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS dès que défini et validé par le CP du Gal Sud

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilité.
Les opérations sont notées via une grille de sélection qui contiendra les critères ci-dessous.
Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

Critères de sélection pour la fiche action 2 :

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Justifier ou commentaire	Conditions de notation		Poids
Dimension territoriale					
Dimension inclusive					
Caractère innovant					
Caractère structurant					